

Réunion du 2 avril 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

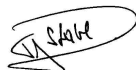
**N° CP/2012/233 - Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS
- 2132
Dispositif harmonisé d'aide en faveur de l'artisanat - Prise
en charge partielle du coût de garanties accordées à des
entreprises artisanales par la SIAGI**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à diverses entreprises artisanales, des subventions d'un montant total de 39 621 € au titre du dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales mis en place en partenariat entre la Chambre de métiers d'Alsace, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin ; les montants correspondants seront versés aux bénéficiaires en deux fois maximum après validation par les services de la Région Alsace

- à la Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissements (SIAGI), une subvention d'un montant global de 22 473,50 € au titre de la prise en charge partielle par le Département du coût des garanties accordées par cette société à diverses entreprises artisanales pour le quatrième trimestre 2011 ; la subvention sera versée globalement à la SIAGI, chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120402-66871-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/04/12